Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 34 (1997)
Heft: 1293

Artikel: Conseil d'État valaisan : nouvelle donne en Valais
Autor: Gavillet, André
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1015046

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nouvelle donne en Valais

La vallée du Rhône est terre sismique. Le PDC avait fini par nous le faire oublier. Pour l'observateur, il était pourtant évident que la société valaisanne avait bougé, comme à Fribourg, comme au Jura, comme en Italie, sans que la nomenklatura politique valaisanne ait enregistré cette mutation. L'élection de Peter Bodenmann au Conseil d'Etat a brisé le vieil esprit de clan.

DURANT LA CAMPAGNE, les tentatives du PDC de diaboliser Peter Bodenmann en voulant faire de lui l'homme de la libéralisation de la drogue ou de l'interruption de grossesse, à défaut de l'épouvantail communiste et collectiviste, allaient à fin contraire parce que le peuple a sur ces sujets probablement des avis plus nuancés que le credo de l'officialité; surtout parce que les valeurs affichées sont peu crédibles quand elles sont brandies à fins électorales et coexistent avec des intérêts de clientélisme.

Un changement de mentalité

Le facteur décisif a été l'alliance des minorités radicale et socialiste. Elle a été jouée avec conviction. Le parti radical y a gagné un siège acquis de haute lutte et non plus concédé, le parti socialiste a réalisé une percée historique.

En fin de compte, c'est une nouvelle proportionnelle qui s'impose en Valais. En bloquant quatre sièges, le PDC créait l'illusion qu'il gérait cette proportionnelle en équilibrant la représentation du Haut et du Bas, en faisant place aux courants chrétien-social ou conservateur. Désormais la proportionnelle sera interparti.

Si l'événement est de valeur symbolique forte, révélateur, il ne signifie pas encore un renversement de pouvoir: le PDC garde la majorité absolue au gouvernement. Quel usage en fera-t-il? Jouera-t-il le pluralisme ou la majorité de blocage? On peut se demander d'ailleurs si les exigences de la «nouvelle proportionnelle» et de la représentation régionale ne justifierait pas un Conseil d'Etat de sept membres avec assouplissement de la règle de domicile. Mais, au-delà des formules constitutionnelles, l'enjeu est un changement de mentalité, une rupture de l'esprit de clan, un renoncement à ces liens de clientèle surveillée si caractéristiques du climat politique valaisan et d'autant plus incompréhensibles que la fierté, l'indépendance, le dynamisme sont des qualités propres à ce pays.

Romands, coordonnez-vous

Peter Bodenmann va quitter le costume du fils impertinent de la politique suisse pour celui de père de la nation valaisanne. Il sera, entre autres nouveaux rôles, magistrat d'un canton à majorité romande, représentant un parti en grande majorité romand. Il découvrira de plus près, ce qu'il connaissait de Berne, la faiblesse des moyens de communication de la gauche romande, malgré le vaillant combat du *Peuple valaisan*. Son élection ne touche pas le Valais seulement; elle renvoie aussi à la coordination socialiste romande. *ag*

CHÔMAGE

L'administration à la nuque raide

L'ANCIENNE LOI FÉDÉRALE sur le chômage prévoyait que l'assuré ne bénéficiait que de 70% des indemnités s'il n'avait pas droit aux allocations familiales et de formation professionnelle.

Or, les dispositions cantonales sur les allocations familiales connaissent des règles différentes pour l'octroi des prestations. Ainsi à Genève, les parents d'un enfant de plus de quinze ans poursuivant ses études dans son pays n'ont pas droit aux allocations de formation.

Sur la base d'un cas concret, le Syndicat des travailleuses et travailleurs (SIT) a interjeté recours auprès du Tribunal fédéral des assurances (TFA) pour inégalité de traitement entre les cantons.

Administration incompétente

Tout en reconnaissant que la situation est insatisfaisante, le TFA n'a pu que constater son incompétence à mettre en question une loi fédérale.

Dans le cadre de la révision de la loi fédérale sur le chômage, le SIT parvient à faire modifier le texte légal, qui ne fait plus mention des allocations familiales mais des charges de famille.

Or, quelle n'est pas la surprise du SIT lorsqu'il constate que l'ordonnance fédérale d'application continue de retenir les allocations familiales comme critère déterminant le montant des indemnités de chômage! Le SIT est donc reparti pour un tour de procédure judiciaire. La route est longue pour surmonter l'inertie et l'incompétence d'une administration. *jd*